Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250213-DEL_2025_02_012-BF
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

NOTE DE SYNTHESE 2025-02-012

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et dépenses totales à 41 666 140 €.

La section de fonctionnement atteint 30 902 537 €, la section d'investissement s'établit à 10 763 603 €.

1. Le cadre réglementaire

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif constitue :

- Un acte de prévision : les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sont évaluées pour l'année,
- Un acte d'autorisation : l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile,
- Un acte politique : le vote du budget constitue l'acte politique majeur par lequel le Conseil municipal traduit en recettes et en dépenses les besoins et les priorités de l'année.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties qui sont présentées en équilibre : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement (épargne brute), est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, le surplus constituant l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les opérations qui vont enrichir ou agrandir le patrimoine communal. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Ville (épargne nette), par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Conformément à l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

La présente note détaille les éléments importants du budget 2025.

2. Le contexte national et les orientations principales du budget 2025

Le rapport d'orientations budgétaires présenté le 12 décembre dernier pointait déjà l'incertitude politique et financière au plan national qui caractérise pour la première fois la période de préparation du budget communal. En effet, l'absence de projet de loi de finances (PLF) 2025 due aux conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale et au vote de la motion de censure contre le premier projet de loi de finances apporte une part d'incertitude sur les finances dont disposeront les collectivités territoriales cette année.

Le premier PLF, censuré, prévoyait une série de mesures consistant à réduire de 5 Mds d'Euros les possibilités financières des collectivités locales. Directement ou indirectement, le budget communal en serait impacté si ces mesures, qui ont été détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB), étaient confirmées dans un nouveau PLF.

Malgré ces incertitudes, la Municipalité a décidé de suivre son calendrier budgétaire et de proposer au vote de l'assemblée municipale un budget primitif conforme à ses engagements de mandature et aux orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires. Elle a pu s'appuyer en cela sur une situation financière qui reste solide et sur une capacité d'emprunt qui a considérablement augmenté ces dernières années en raison du désendettement réalisé.

La section d'investissement a été réévaluée de manière conséquente par rapport à l'estimation mentionnée dans le ROB (9 M €) : en effet, après la rédaction du rapport, une opportunité s'est présentée d'acquérir dans le courant de cette année une propriété qui permettrait d'agrandir la cour de l'école élémentaire de La Roche et de transformer le parking situé devant l'école en square du même type que celui réalisé devant le collège Jules-Verne. Cet aménagement rendrait plus confortable et plus sûre la circulation des piétons à cet endroit très fréquenté.

L'emprunt d'équilibre est fléché à un montant plus important que celui mentionné dans le ROB : en effet, même si une partie des investissements se réalisera après l'affectation des résultats, nous avons jugé préférable d'inscrire en dépenses d'investissement la totalité des opérations prévues en 2025. Cet emprunt se verra par conséquent considérablement réduit au moment du vote du budget supplémentaire qui intégrera les excédents des années antérieures.

Le Budget Primitif 2025 se présente comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	28 686 710,00 €	Recettes réelles	30 887 537,00 €
Amortissement	1 200 000,00 €	Recettes d'ordre	15 000,00 €
Autofinancement	1 015 827,00 €		
Total	**30 902 537,00 €**	**Total**	**30 902 537,00 €**
Section d'investissement			
Dépenses réelles	10 698 603,00 €	Recettes réelles	8 497 776,00 €
Dépense d'ordre	65 000,00 €	Recettes d'ordre	2 265 827,00 €
Total	**10 763 603,00 €**	**Total**	**10 763 603,00 €**

Les priorités financières affichées dans le ROB sont traduites en chiffres dans ce projet de budget :

- Pas d'augmentation, cette année encore, des taux communaux d'imposition,
- Une politique tarifaire qui vise à protéger les Villebonnais des effets de l'inflation,
- Un endettement qui, à la fin du mandat en cours, ne dépassera pas l'encours existant au 31 décembre 2019.

Les priorités en matière de gestion sont conformes aux engagements de la Municipalité depuis 2020 :

- La réalisation, année après année, du Plan Climat de la ville,
- L'amélioration du cadre de vie des Villebonnais et l'entretien constant du patrimoine,
- Le renforcement des moyens de sécurité publique,
- Le maintien d'un haut niveau de service public de proximité,
- L'affirmation d'une politique active de solidarité en direction des Villebonnais les plus fragiles.

Pour illustrer ces priorités de gestion par quelques exemples :

- Des crédits de plus de 2 M € pour le démarrage de la construction du nouveau Centre technique municipal qui répondra aux normes environnementales les plus récentes,
- Le remplacement pluriannuel des éclairages des voiries et des bâtiments publics (passage en Leds) se montera en 2025 à 196 K€,
- Le démarrage des travaux de réfection lourde du parking du Centre culturel Jacques Brel incluant l'implantation de panneaux photovoltaïques : 200 K€ au BP 2025 et un abondement complémentaire au budget supplémentaire en fonction de l'avancée du chantier,
- Le financement à hauteur de 300 K€ d'une surcharge foncière afin de favoriser l'implantation d'une soixantaine de logements sociaux nécessaires à l'équilibre de l'habitat. Cette surcharge viendra l'année prochaine en déduction de la pénalité versée au titre de la loi SRU,
- La phase 3 du déploiement de la vidéoprotection et la modernisation de plusieurs poteaux d'incendie représenteront des crédits de 165 K€,
- Une augmentation sensible des moyens alloués au Centre communal d'action sociale : 325 K€,
- Le maintien d'un soutien financier et logistique conséquent au tissu associatif de la Commune : 1,3 M€.

3. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	28 686 710,00 €	Recettes réelles	30 887 537,00 €
Dépenses d'ordre	2 215 827,00 €	Recettes d'ordre	15 000,00 €
Total	**30 902 537,00 €**	**Total**	**30 902 537,00 €**

Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement		*BP 2025*	*BP 2024*	*Variation valeur*	*Variation %*
013	Atténuations de charges	110 000,00 €	125 000,00 €	- 15 000,00 €	-12,00%
70	Produits de services	1 924 685,00 €	1 818 075,00 €	106 610,00 €	5,86%
73	Impôts et taxes	16 717 684,00 €	17 422 297,00 €	- 704 613,00 €	-4,04%
731	Fiscalité locales	9 740 000,00 €	9 610 000,00 €	130 000,00 €	1,35%
74	Subventions et participatior	2 246 298,00 €	2 085 694,00 €	160 604,00 €	7,70%
75	Produits de gestion courant	148 870,00 €	138 205,00 €	10 665,00 €	7,72%
76	Produits financiers	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	
	Total	***30 887 537,00 €***	***31 199 271,00 €***	- 311 734,00 €	***-1,00%***

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 110 000 € (- 12,00 % par rapport au BP 2024)

Ce poste enregistre les remboursements par l'assurance du personnel pour les agents affiliés à la CNRACL, ou par la Sécurité Sociale pour les non titulaires, en cas d'arrêt de travail. Une provision de 110 000 € a été inscrite pour se rapprocher du prévisionnel de réalisation de l'exercice 2024, qui semble moins élevé que le montant prévu au BP2024.

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 1 924 685 € (+ 5,86 % par rapport au BP 2024)

- Nature 70323 – Redevances d'occupation du domaine public : 78 470 € (-10,18 % par rapport au BP 2024)

  En 2024, lors de la reprise de la voirie, un montant équivalent à celui indiqué dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été ajouté (23 110 €). Le montant indiqué au BP 2025 est celui estimé par le service concernant les permissions de voirie et les redevances d'occupation du domaine public pour les antennes.

- Nature 7062 – Redevances des services à caractère culturel : 170 400 € (+10,49 % par rapport au BP 2024)

  Ce poste enregistre les recettes liées aux inscriptions au conservatoire Erik Satie et les recettes de la saison culturelle du centre culturel Jacques Brel. Sa revalorisation provient :
  - en grande partie, des entrées attendues sur les six spectacles prévus au CCJB (du théâtre en janvier avec « Mes copains d'abord », « Le ballet de Kiev » en mars, « Le Chœur Josquin des prés » en Avril et de la variété en novembre),
  - Également de l'actualisation du BP 2025 au niveau des recettes perçues par le conservatoire en 2024.

- Nature 7066 - Redevances et droits des services à caractère social : 430 155 € (+4,59 % par rapport au BP 2024)

  Ces recettes concernent la facturation aux familles pour les crèches municipales. La tarification des crèches ne suit pas l'évolution des tarifs municipaux car elle est fondée sur un taux d'effort fixé par la CAF. La méthode de calcul est la suivante :

Nombre d'heures de présence par jour (calculé à 6h30) X le taux moyen facturé aux familles X nombre d'enfants accueillis x nombre de jours d'ouverture (230 jours pour 2025).

Les prévisions 2025 se sont basées sur un nombre d'enfants accueillis plus important qu'en 2024 (plus proche de l'effectif prévu par structure) et un taux moyen facturé aux familles actualisé Nature 7067 – Redevances et droits des services périscolaires et enseignement : 1 177 870 € (+7,99 % par rapport au BP 2024)

Les recettes du périscolaire et scolaire n'augmentent pas seulement du fait de la hausse de tarifs : le montant global a été apprécié au vu des réalisations de janvier à juin 2024, qui étaient supérieures aux prévisions budgétaires 2024.

- Nature 70688 – Autres prestations de services : 11 800 € (-20,27 % par rapport au BP 2024)

Les recettes de ce poste enregistrent les recettes publicitaires liées au magazine Vivre à Villebon. Les prévisions 2025 prennent en compte comme l'année dernière une diminution du nombre d'annonceurs.

Chapitre 73 – Impôts et taxes 16 717 684 € (-4,04 % par rapport au BP 2024)

- Nature 73211 – Attribution de Compensation : 16 429 441 € (-4,64 % par rapport au BP 2024)

Après une hausse de + 12 % au BP 2024, l'attribution de compensation diminuera de 4,64 % au BP 2025, ce qui représente une baisse de 700 K€. Lors de la reprise de la compétence voirie en 2024, la CPS a en effet reversé en une fois à la Commune une partie d'attribution de compensation qui correspondait au financement des investissements voirie en cours.

Chapitre 731 – Fiscalité locale 9 740 000 € (+1,35 % par rapport au BP 2024)

- Nature 73111 – Impôts directs locaux : 8 670 000 € (+1,40 % par rapport au BP 2024)

Le produit des impôts locaux varie sous l'effet de la croissance physique et de la revalorisation des bases fiscales définies par la loi.

La revalorisation des valeurs locatives sera de 1,7 % (après des hausses de 7,1 % et 3,9 % les deux dernières années). L'ensemble des valeurs locatives n'étant pas concerné par cette hausse, la méthode de calcul choisie pour estimer les recettes a été d'appliquer la hausse sur 55 % des bases.

	Bases prévision nelles 2024	Bases prévision nelles 2025 +1,7%	Taux votés	Produits prévisionnels 2025
TF bâti	34 042 500	34 360 797	32,76 %	11 256 597
TF non bâti	156 312	157 774	43,84 %	69 168
Th Résidences secondaires	633 085	639 004	11,91 %	76 105
				11 401 871
Coefficient correcteur				- 2 735 810
				8 666 061

- Nature 73132 – Taxe sur les pylônes électriques : 170 000 € (+13,33 % par rapport au BP 2024)

  Cette recette a été évaluée à son niveau de réalisations 2024 (175 218 €).

  Nature 73141 – Taxe Intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : 200 000 € (-4,76 % par rapport au BP 2024). Cette recette a été ajustée à son niveau de réalisations 2024, inférieur aux prévisions du BP 2024.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 2 246 298 € (+7,70 % par rapport au BP 2024)

- Nature 744 – FCTVA : 0 € (-100,00 % par rapport au BP 2024)

  Le remboursement d'une partie de la TVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et des prestations de solution relevant de l'informatique en nuage devait être supprimé à partir du 1er janvier 2025 par le projet de loi de finances rejeté à l'Assemblée nationale. Sans vote du nouveau projet de loi de finances, par prudence, la collectivité ne prévoit pas de recette sur ce poste.

- Nature 74718 – Autres participations Etat : 7 500 € (-48,81 % par rapport au BP 2024)

  Sur ce chapitre sont perçues les participations de l'Etat pour l'organisation des élections. En 2025, aucune élection n'est prévue à ce jour. La collectivité devrait également percevoir du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) une subvention liée au poste de coordonnateur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ajustée au montant perçu en 2024, soit 5 000 €- et une seconde finançant en partie les animations de théâtre forum sur le harcèlement au collège.

- Nature 7473 – Participation département : 0 € (-100 % par rapport au BP 2024)

  Le Département s'est désengagé de la culture et ne financera en 2025 aucun projet porté par les collectivités.

- Nature 74741 – Participation des communes du GFP : 1 350 € (-55 % par rapport au BP 2024)

  Sur ce chapitre sont perçus les frais d'écolage provenant des communes voisines. En septembre 2024, aucune nouvelle dérogation.

- Nature 747822 – Participations Caisses allocations familiales : 1 377 476 €
  Nature 747888 – Participations autres organismes : 203 072 € (+12,31 % par rapport au BP 2024)

  Ce poste enregistre les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Petite Enfance (crèches, Relais Petite Enfance et Lieu Accueil Enfant Parents), le Centre de loisirs, et Bouge ta Ville..

  Le barème pour le calcul des subventions aux collectivités a été fortement revalorisé (+11,8 %) par la CAF (6,63 € de l'heure en 2024 au lieu de 5,93 € en 2023).

  La signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Essonne apporte un bonus important à la collectivité (plus de 100 000 € supplémentaires).

  Plusieurs autres participations seront demandées par les services (exemples : initiatives jeunes pour Ville'bon plan vacances, séjour été, la fête de l'été, espaces inclusifs, animation sport inclusif…)

- Nature 74833 - Compensations exonération taxes foncières : 645 000 € (+3,70 % par rapport au BP 2024)

  La prévision budgétaire est basée sur le montant perçu en 2024.

- Nature 7485 – Dotation pour les titres sécurisés : 8 500 € (-29,93 % par rapport au BP 2024)

  La subvention est liée à la quantité de titres réalisés. L'installation de bornes afin d'effectuer les titres sécurisés dans les villes voisines pour un meilleur maillage sur le territoire, fait automatiquement diminuer le nombre de titres réalisés sur la commune.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 148 870 € (+7,72 % par rapport au BP 2024)

Ce chapitre enregistre les revenus provenant des loyers des logements communaux, de la Poste et du Chalet de Villiers. La prévision tient compte des recettes encaissées en 2024, de l'occupation du cabinet médical et de l'actualisation des tarifs au chalet de Villiers et pour les logements occupés par les agents communaux.

- Nature 752 – Revenus des immeubles : 134 250 € (9,01 % par rapport au BP 2024)

  La prévision budgétaire est basée sur les réalisations 2024 supérieures aux prévisions du BP 2024.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables (baisse de 0,52 %).

	Dépenses fonctionnement	BP 2025	BP 2024	Variation valeur	Variation %
011	Charges à caractère général	6 083 936,00	6 382 603,00	- 298 667,00	-4,68%
012	Charges de personnel	18 440 000,00	18 305 913,00	134 087,00	0,73%
014	Atténuation de produits	1 770 000,00	1 764 126,00	5 874,00	0,33%
65	Charges de gestion courante	2 034 774,00	1 988 807,00	45 967,00	2,31%
66	Charges financières	350 000,00	380 000,00	- 30 000,00	-7,89%
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	15 000,00	- 7 000,00	-46,67%
68	Dotations provisions	-	-	-	
S/Total dépenses réelles		28 686 710,00	28 836 449,00	- 149 739,00	-0,52%
023	Virement de section invest	1 015 827,00	1 277 822,00	- 261 995,00	-20,50%
042	Amortissements	1 200 000,00	1 100 000,00	100 000,00	9,09%
S/Total dépenses d'ordre		2 215 827,00	2 377 822,00	- 161 995,00	-6,81%
TOTAL		30 902 537,00	31 214 271,00	- 311 734,00	-1,00%

L'équilibre budgétaire permet d'inscrire au budget 2025 un virement à la section d'investissement de 2 215 827 € dont :

- 1 200 000,00 € pour les dotations aux amortissements,
- 1 015 827,00 € pour le virement à la section d'investissement.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 6 083 936 € (- 4,68 % par rapport au BP 2024)

Les évolutions importantes en valeurs sont les suivantes :

- Nature 6042 - Restauration

  Les prévisions 2025 se sont ajustées aux réalisations 2024, nettement inférieures aux prévisions. De plus, le nombre prévisionnel moyen de repas en élémentaire par jour qui permet de prévoir le budget est nettement inférieur à celui pris en considération l'année dernière (515 repas en élémentaire pour 2024 contre 550 repas en moyenne par jour), ce qui compense la hausse attendue sur le prix unitaire du repas 3,416 € HT contre 3,285 € HT en 2024.

- Nature 60621 – Combustibles

  La prévision budgétaire (-105 350 € par rapport au BP 2024) est basée sur les réalisations 2024 nettement inférieures aux prévisions du BP 2024.

- Nature 615231 - Voirie : 285 000 € (-239 135 € par rapport au BP 2024).

  Ces crédits ont été réajustés au vu de leurs réalisations en 2024 et une partie de ces crédits a été redistribuée sur d'autres imputations comme les fournitures de voirie (+24 185 €), l'entretien et la réparation des réseaux (+55 236 €) ou la maintenance +39 783 €.

- Nature 6161 et 6168 – Primes d'assurances, multirisques et autres : +38 927 € soit +18,37 % par rapport au BP 2024.

  La Collectivité, connait une progression de ses primes d'assurance qui s'explique notamment par :

  - de la révision contractuelle,
  - de + 5 % de l'assurance statutaire pour éviter une résiliation qui aurait entrainé des coûts plus importants. Les tarifs des assureurs sont basés sur la masse salariale, la revalorisation des indices fait augmenter également la cotisation d'assurance.
  - de l'évolution de l'indice SRA (sécurité et réparation automobile), qui est de +7,08 % pour 2025 pour les assurances automobile.

- Nature 6228 : rémunération d'intermédiaires (+ 53 592 € par rapport au BP 2024)

  L'ensemble des crédits pour organiser la fête du sport 2025 a été prévue sur cette imputation et sera ventilé en fonction des dépenses programmées.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 18 440 000 €

Comme chaque année, le chapitre 012 représente le poste principal de dépenses réelles en section de fonctionnement (64,28 %), c'est pourquoi la maîtrise de son évolution constitue un enjeu majeur pour la Commune.

La prévision budgétaire pour 2025 s'élève à 18 440 000 €, ce qui correspond à 0,73 % d'augmentation comparativement aux crédits ouverts pour 2024.

La tendance nationale de taux de croissance de la masse salariale brute des collectivités locales devrait avoisiner les 4 % avec comme facteur principal un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) proche de

2 %. Pour rappel, il s'agit du processus où les rémunérations augmentent mécaniquement à effectif constant.

Comparée à ces premières estimations au plan national, la maîtrise du chapitre 012 rend compte de l'effort constant des services à maintenir un niveau acceptable entre économies et qualité du service public alors que le poids des variables exogènes représente 79 % de l'évolution de nos dépenses en 2025.

Certains axes de gestion des ressources humaines (anticipation des départs, modalités de recrutement, niveau des primes et indemnités, réflexion sur le temps de travail…) permettent néanmoins de trouver des marges de manœuvre.

En synthèse, l'évolution des dépenses de personnel en 2025 se compose ainsi :

Mesures générales (CNRACL, URSSAF…)	399 K€
Mesures catégorielles (SMIC, valeur du point…)	13 K€
Mesures individuelles (mutuelles, déroulement de carrière…)	21 K€
Flux entrées-sorties	25 K€

L'étude des effectifs montre une politique de maîtrise de leur évolution couplée à des difficultés à recruter, ce qui engendre des non-dépenses temporaires sur la masse salariale. A l'occasion des départs définitifs (retraite, mutation, disponibilité de longue durée…) une étude approfondie est menée sur l'organisation du secteur en favorisant notamment des mobilités internes. Pour assurer la continuité des services en 2025, 9 postes seront remplacés (377 K€).

Il est parfois difficile de pourvoir rapidement à certains postes (restauration, crèches). Dans ce cas, la Commune a recours à une association intermédiaire, « Dynamique embauche », permettant ainsi d'assurer une continuité de service. Il s'agit d'une mise à disposition de personnels sans être directement employeur. Pour 2025, ce sont 30 K€ qui sont provisionnés pour faire face aux situations de remplacement en urgence.

Par ailleurs, certaines mesures gouvernementales avec effet en 2024 se reportent en année pleine sur le budget 2025. Il s'agit notamment de l'augmentation du SMIC en novembre dernier (12 K€).

Dans un contexte incertain d'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, certaines mesures ont néanmoins été anticipées. Il s'agit d'une augmentation de 4 points du taux de cotisation CNRACL (289 K€) et du retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL (72 K€).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 034 774 € (+2,31 %%)

Ce chapitre contient principalement les frais de fonctionnement de l'assemblée communale, les contributions aux syndicats intercommunaux ainsi que les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux associations.

- Nature 65311 – Indemnités de fonction : 146 505 € (-4,25 % par rapport au BP 2024)
- Nature 65315 – Formation des élus : 5 000 € (+73,55 % par rapport au BP 2024)

  Les prévisions se sont ajustées par rapport aux réalisations 2024.

- Nature 6553 – Service d'incendie : 10 600 € (+1 376,32 % par rapport au BP 2024)

  Avec le désengagement du Département et afin d'assurer au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Essonne les moyens financiers nécessaires à son bon fonctionnement, la Commune a prévu une contribution volontaire annuelle de 1 € par habitant.

- Nature 6561 – Organisme de regroupement : 8 500 € (+100 % par rapport au BP 2024)

  La participation au Syndicat intercommunal de l'enfance inadaptée (SIEI) s'inscrit sur cette imputation en M57. Le montant prévu est légèrement supérieur à celui de 2024 (8 395,20 €).

- Nature 657341 – Subventions fonctionnement aux communes membres du GFP : 15 692 € (+32,42 % par rapport au BP 2024)

  Ces dépenses concernent les refacturations des communes partenaires pour diverses prestations périscolaires pour des enfants scolarisés hors commune dans le cadre de conventions partenariales.

- Nature 657363 – CCAS : 325 000 € (+30,00 % par rapport au BP 2024)

  Cette augmentation conséquente du soutien de la Commune résulte de la prise en charge complète de la restauration des personnes âgées et empêchées (RPA et domiciles) par le budget du CCAS. Le montant de la subvention a été réajusté au cours de l'exercice 2024, pour atteindre 295 000 €. A cela, il faut rajouter le reversement d'une partie de la subvention Citéo (30 000 €) pour le projet zéro plastique qui sera perçue par la Ville.

- Nature 657364 – Caisse des écoles : 38 000 € (-5,26 % par rapport au BP 2024)

  Au vu de l'excédent prévisible au CA 2024, la Caisse des Ecoles demande un montant de subvention identique à celui de 2023 (pour mémoire : 38 000 € au BP 2023, 40 000 € au BP 2024).

- Nature 65748 – Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé : 1 325 097 € (1 370 223 € au BP 2024 soit -3,29 %)

  Le détail des subventions versées aux associations figure en annexe du document budgétaire 2025.

  Il s'agit d'une diminution en trompe l'œil : la subvention pour le Comité d'œuvres sociales a diminué de 67 915 € entre le BP2024 et le BP 2025 car le coût pour les médaillés et les retraités 2025 n'est pas connu à ce jour et la subvention sera réévaluée en cours d'année.

  Seule, la subvention à AMICIAL sera diminuée en 2025 et atteindra 25 000 € (soit une demi-année) en cohérence avec les discussions en cours sur la réalisation effective des objectifs de la convention.

  Ce compte prend en compte l'ajout de 32 500 € pour la prévention spécialisée suite au désengagement du Conseil départemental 91.

Chapitre 66 – Charges financières : 350 000 € (-7,89 % par rapport au BP 2024)

Le remboursement des intérêts d'emprunts diminue progressivement sous l'effet du désendettement malgré un emprunt de 1,5 M€ souscrit en 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 8 000 € (15 000 € au BP 2024)

Ce chapitre enregistre des charges exceptionnelles (provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs). Il s'agit d'une réserve en cas d'annulation d'anciens titres de recettes non honorés.

4. La section d'investissement

La section d'investissement se présente comme suit :

Immobilisations incorporelles	187 800,00 €	Emprunt et dettes	7 057 344,00 €
Subventions d'équipement	600 000,00 €	Dotations , fonds divers et réserve	430 000,00 €
Immobilisations corporelles	5 787 303,00 €	Subventions d'investissement	913 932,00 €
Immobilisations en cours	2 100 000,00 €	Dépôts et cautionnements	6 500,00 €
Dotations	- €	Autres immobilisations financières	0,00 €
Emprunt et dettes	2 023 500,00 €	Produits des cessions	90 000,00 €
Dépenses d'ordre	65 000,00 €	Recettes d'ordre	2 265 827,00 €
Total des dépenses	**10 763 603,00 €**	**Total des recettes**	**10 763 603,00 €**

Les recettes d'investissement

TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES : 520 000,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers 430 000,00 €

- Nature 10222 – Fonds de compensation de la TVA : 280 000 €

  Dotation par laquelle l'État restitue une partie de la TVA acquittée par les collectivités locales pour leurs dépenses d'investissement avec un décalage de 2 ans. La recette 2025 concerne les investissements de 2023. A partir du 1er janvier 2025, le taux de remboursement devait passer de 16,404 % à 14,85 % mais les dernières informations indiqueraient que ce taux ne devrait finalement pas diminuer. La Commune a choisi par prudence de diminuer ses recettes attendues.

- Nature 10226 – Taxe d'aménagement : 150 000 €

  Cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. L'enveloppe budgétaire est basée sur une estimation liée aux projets d'aménagement.

Chapitre 024 – Produits des cessions : 90 000,00 €

Ce poste comprend la prévision de cession de véhicules de la Commune (engagement de reprise au bout de 5 ans) pour 90 000 €.

TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT : 7 977 776 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 913 932 €

- Nature 13151 – Subventions transférables GFP (groupement à fiscalité propre) de rattachement : 698 107 €

  Trois subventions perçues provenant de la Communauté Paris-Saclay (CPS) sont prévues :

  - Lorsque les travaux de voirie sont financés par la Commune, la CPS participe au montant de ces travaux dans le cadre du soutien à l'investissement communal voirie. Ce fonds de concours annuel est espéré au moins à hauteur de 250 000 €.
  - Le Soutien à l'investissement Communal (SIC) attribué à notre Commune est de 797 380 € sur la période 2023-2028 : 47 921 € seront versés pour la construction du skate-park. Le solde du fonds est demandé pour le projet de construction du CTM, une partie de ce fonds sera perçue en 2025.
  - Le fonds de transition écologique est un dispositif exceptionnel pour 2024 et 2025. Il s'agissait d'un fonds de 136 543 € pour 2024. Le solde de 2024, 60 186,20 €, sera sollicité en 2025. Pour 2025, le montant est non connu à ce jour mais il s'agit de 50 000 € pour la part fixe et une part variable que la CPS déterminera en fonction de plusieurs critères. En 2025, la Commune sollicitera la Communauté d'agglomération pour les travaux d'installation de Leds sur la voie publique.

- Natures 1311-1318-1321 – Subventions

  Des notifications ont été reçues et peuvent être inscrites au BP 2025. Il s'agit de :
  - La subvention de la Région Ile-de-France à hauteur de 18 000 € pour les projets gagnants Villebonnais du budget participatif 2024,
  - La subvention de l'Agence nationale du Sport pour la création d'un skate-park budgétée à hauteur de 145 825 €,
  - La subvention attendue à hauteur de 52 000 € de CITEO qui concerne le projet lauréat « zéro déchet » mis en place par le CCAS au sein de la Résidence des Personnes Agées afin de supprimer toutes les barquettes en plastique dans la livraison des repas à domicile.

Chapitre 16 – Emprunts, dettes assimilés et cautions : 7 063 844 €

L'emprunt prévisionnel 2025 est inscrit à hauteur de 7 057 344 € avant reprise des résultats 2024. Comme indiqué en introduction, ce besoin de financement sera révisé et fortement diminué lors du budget supplémentaire 2025 grâce à l'affectation des excédents des années antérieures.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 1er janvier (a)	21 519 K€	20 573 K€	18 775 K€	16 981 K€	15 158 K€	14 805 K€
Remboursement en capital (b)	1 946 K€	1 798 K€	1 794 K€	1 823 K€	1 853 K€	1 884 K€
Nouvel emprunt (c)	1 000 K€				1 500 K€	7 057 K€
Evolution de l'encours sur l'année (c-b)	-946 K€	-1 798 K€	-1 794 K€	-1 823 K€	-1 853 K€	+5 173 K€
Encours au 31 décembre (a-b+c)	20 573 K€	18 775 K€	16 981 K€	15 158 K€	14 805 K€	19 978 K€
Réduction cumulée de l'encours 2019-2025	-1 541 K€					

Si cet emprunt prévisionnel de 7 057 344 € était réalisé en totalité, l'encours de la dette atteindrait 19,98 M€ au 31 décembre 2025, montant inférieur à l'encours de dette au 1er janvier 2020.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 763 603,00 €.

TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT : 8 675 103,00 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 187 800,00 €

- Nature 2031 - Frais d'études : 100 000 €

  Il s'agit des dépenses en amont des travaux.

- Nature 2033 - Frais d'insertion : 16 000 €

  Les dépenses de publicité liées aux marchés publics pour les travaux sont inscrites dans cette nature.

- Nature 2051- Concessions, droits similaires : 71 800 €

  Ce chapitre concerne principalement les droits liés à l'utilisation des logiciels métiers.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 600 000 €

Les fonds de concours concernant l'assainissement sont à verser à la CPS.

Pour les eaux pluviales, la moitié du montant moyen des investissements sur une période après déduction du FCTVA est financée via une attribution de compensation d'investissement lissée sur la durée restante du Plan pluriannuel d'investissement (PPI). L'autre moitié des investissements est financée via un fonds de concours versé en fonction des travaux réalisés.

Pour l'année 2024, l'attribution de compensation (AC) est de 150 000 € et le fonds de concours prévisionnel est de 150 000 €.

Pour 2025 les travaux et les études sur les réseaux d'eaux pluviales concerneront prioritairement l'allée du Beau Site et les études pour la rue de Savoie.

Une surcharge foncière au bailleur LOGIREP de 300 000 € est inscrite au BP 2025. Il s'agit d'un engagement financier à hauteur de 650 000 € étalé sur les deux prochains exercices que la Commune souhaite prendre dans le cadre de la création de 63 logements sociaux : 19 PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration), 25 PLUS (prêts locatifs à usage social) et 19 PLS (prêts locatifs sociaux).

Chapitres 21 et 23 – Immobilisations corporelles et immobilisations en cours : 7 887 303,00 €

Les principaux travaux et achats planifiés sur 2025 concernent :

- Le remplacement du système de sécurité incendie (SSI) de l'Hôtel de Ville : 160 000 €,
- La création d'un skate-park au centre sportif : 300 000 €,
- La création d'un nouveau Centre Technique Municipal : 2 100 000 €,
- L'acquisition et l'aménagement d'un foncier proche de l'école de la Roche : 1 600 000 €,
- Des acquisitions foncières : 225 000 €,
- Le renouvellement d'une partie de l'éclairage public par des lanternes LED : 150 000 €,
- Les travaux de désimperméabilisation du parking du centre culturel Jacques Brel : 200 000 €,
- La part communale des travaux de voirie dans le cadre des travaux de ruissellement sur l'allée du Beau Site : 130 000 €
- Les travaux d'éclairage public : 150 000 €,
- Le renouvellement de contrôleur et matériel de signalisation tricolore : 150 000 €,
- Les travaux divers de voirie : 110 000 €,
- Le lancement des études pour les travaux rue de Savoie : 125 000 €
- Le début de la phase 3 des travaux liés à l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) : 500 000 €,
- L'aménagement de la cour de l'école Charles Perrault : 150 000 €,
- La réfection de l'étanchéité et peinture de l'hôtel de ville : 273 800 €,
- La démolition d'un ancien pavillon incendié derrière la Chapelle Saint-Sébastien : 50 000 €,
- Le remplacement des éclairages en LED (terrain de Tennis, salle de danse de l'ASV, deux équipements scolaires, une partie des projecteurs du centre culturel Jacques Brel) : 141 000 €,
- Un budget participatif : 25 000 €,
- Le renouvellement annuel des équipements informatiques : 134 880 €,
- Des travaux de reprises de concessions au cimetière : 25 000 €,
- Le remplacement des panneaux bois le long du "pas de tir" : 19 500 €,
- La réfection du muret circulaire extérieur de la cour principale de la cour des Casseaux : 21 652 €,
- L'acquisition de nouveau matériel informatique pour l'espace numérique de la médiathèque : 15 000 €,

- La réfection complète des faux-plafonds de la salle de jeux de l'espace jeunesse de l'ASV : 8 000 €,
- La réparation du balcon du bâtiment de la Police Municipale : 7 000 €,
- Les travaux d'entretien et d'amélioration dans tous les groupes scolaires et le centre de loisirs : 218 348 €,
- Les fournitures et plantations pour les différents espaces verts de la collectivité : 10 500 €
- Le remplacement de deux portes-fenêtres dans un logement communal : 4 000 €,
- Le renouvellement annuel des tableaux numériques interactifs : 16 800 €,
- Les acquisitions et travaux d'entretien pour les structures de la petite enfance : 43 818 €,
- Le remplacement d'une partie de la flotte automobile (7 véhicules dont 3 électriques et 3 hybrides) : 240 000 €,
- Des travaux d'entretien lourd sur les aires de jeux : 101 500 €,
- Les acquisitions et travaux d'entretien pour les structures sportives : 63 106 €,
- Les travaux de réfection sur stabilisé de la promenade de l'Yvette : 10 000 €,
- Les travaux d'entretien lourd et de création sur les hydrants : 10 500 €,
- Les travaux de mise en conformité (alarme, extincteurs...) : 10 600 €,
- Autres travaux, acquisitions diverses, mobiliers et réserves financières (335 000 €) pour interventions urgentes : 387 299 €.

TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES : 1 859 325,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes :2 017 000 ,00 €

- Nature 1641 – Emprunts : 2 010 500,00 €

  L'inscription budgétaire se compose du remboursement du capital des emprunts. L'encours de la dette regroupe 12 emprunts. Des crédits sont prévus dans le cas d'un remboursement d'un nouvel emprunt.

- Nature 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 6 500 €

  Une provision de 6 500 € a été inscrite en dépenses afin de rembourser notamment les cautions versées par les locataires des logements communaux.

5. Les opérations d'ordre budgétaire

La Collectivité effectue, en plus des opérations réelles, des opérations d'ordre : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Ville sans avoir de conséquence sur la trésorerie (pas de décaissement ni d'encaissement).

Ces opérations d'ordre budgétaires s'équilibrent en dépenses et en recettes. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Les opérations d'ordre inscrites au budget concernent principalement les dotations aux amortissements qui correspondent à une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Depuis la mise en place de la M57 au 1er janvier 2024, l'amortissement est au prorata temporis dès la date d'acquisition. Cette partie d'ordre sera donc évolutive au fil des acquisitions et de leur date d'achat. Pour 2025, 1 200 000 € sont prévus pour les amortissements.

6. Balance générale du budget primitif 2025

Dépenses fonctionnement		BP 2025	***Recettes fonctionnement***		***BP 2025***
011	Charges à caractère général	6 108 936,00	013	Atténuations de charges	110 000,00 €
012	Charges de personnel	18 440 000,00	70	Produits de services	1 924 685,00 €
014	Atténuation de produits	1 770 000,00	73	Impôts et taxes	16 717 684,00 €
65	Charges de gestion courante	2 009 774,00	731	Fiscalité locales	9 740 000,00 €
66	Charges financières	350 000,00	74	Subventions et participations	2 246 298,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	75	Produits de gestion courante	148 870,00 €
68	Dotations provisions	-	76	Produits financiers	- €
S/Total dépenses réelles		28 686 710,00	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement de section invest	1 015 827,00	***S/Total recettes réelles***		30 887 537,00 €
042	Amortissements	1 200 000,00	042	Transferts entre sections	15000
S/Total dépenses d'ordre		2 215 827,00	**S/Total recettes d'ordre**		15 000,00 €
TOTAL dépenses fonctionnement		30 902 537,00	**TOTAL recettes fonctionnement**		30 902 537,00
	Dépenses investissement		***Recettes investissement***		
20	Immobilisations incorporelles	187 800,00	13	Subventions et participations	913 932,00
204	Subventions d'équipement versées	600 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	7 057 344,00
21	Immobilisations corporelles	5 787 303,00	**S/Total recettes d'équipement**		7 971 276,00
23	Immobilisations en cours	2 100 000,00	10	Dotations	430 000,00
S/total dépenses équipement		8 675 103,00	165	Cautions	6 500,00
10	Dotations		27	Autres immobilisations financières	-
16	Emprunts et dettes	2 023 500,00	024	Produits de cessions	90 000,00
S/total dépenses financières		2 023 500,00	**S/Total recettes financières**		526 500,00
S/total dépenses réelles d'investissement		10 698 603,00	***S/Total recettes réelles***		8 497 776,00
040	Transfert entre sections	15 000,00	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	1 015 827,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	040	Opérations entre sections	1 200 000,00
S/total dépenses d'ordre d'investissement		65 000,00	041	***Opérations patrimoniales***	50 000,00
			S/Total recettes ordre		2 265 827,00
TOTAL dépenses investissement		10 763 603,00	**TOTAL recettes investissement**		10 763 603,00

En conclusion :

Grâce à une gestion budgétaire prudente et sûre depuis de nombreuses années, grâce à la recherche systématique de subventions et de financements complémentaires, grâce aux positions que nous avons régulièrement tenues dans les négociations autour du pacte financier et fiscal de solidarité de la CPS et en dépit d'une conjoncture incertaine et défavorable, le budget 2025 de Villebon-sur-Yvette permettra de continuer à protéger les Villebonnais, d'améliorer notre cadre de vie, de parachever les opérations programmées dans notre Plan Climat et d'achever en quasi-totalité les projets présentés dans notre programme de mandature.